

CAPN des Directeurs d'hôpital du 3 juillet 2018
Le management hospitalier public doit être reconnu et soutenu

Dans son intervention liminaire, lors de la CAPN des Directeurs et Directrices d'hôpital, le SMPS est revenu sur la volonté des pouvoirs publics d'ouvrir grandes les vannes du recrutement privé à l'hôpital. Reste à déterminer à quel niveau. L'amendement rendu public à l'issue du Conseil des ministres du 12 juin 2018, voté par l'Assemblée nationale, rejeté par le Sénat et probablement bientôt revoté par l'Assemblée nationale, mentionnait 650 emplois. La DGOS s'est voulue rassurante en ne parlant plus que de 350 emplois : les postes dits fonctionnels. Le texte, le SMPS le maintient, va bien au-delà des emplois fonctionnels : nous attendons toujours que les pouvoirs publics nous démontrent où nous nous trompons quand nous soutenons que l'amendement, dans sa rédaction actuelle, ouvre la possibilité de recourir aux contractuels pour l'ensemble des emplois des personnels de direction, qu'ils soient adjoints ou chefs.

En outre, une disposition de l'amendement passée relativement inaperçue, mais qui a toute son importance, y compris dans le symbole, concerne l'EHESP. En 2009, la loi HPST ouvrait et encadrait la possibilité de recourir aux contractuels ; mais elle imposait que ceux-ci suivent une formation à l'EHESP. Or l'amendement du gouvernement précise pour sa part que les contractuels « suivent, à l'Ecole des hautes études en santé publique *ou dans tout autre organisme adapté*, une formation les préparant à leurs nouvelles fonctions. » Le SMPS réaffirme son attachement à l'EHESP, seule Ecole de formation des managers de la fonction publique hospitalière, et regrette que ses prérogatives soient ainsi remises en cause.

Le SMPS n'est pas contre le principe du recrutement des contractuels à l'hôpital, s'il est encadré, et si les recrutements répondent, en équité, au même niveau de sélectivité que pour les fonctionnaires. Notre organisation est prête à en discuter avec les pouvoirs publics, en commençant par évaluer les raisons pour lesquelles il y a aujourd'hui si peu de candidats contractuels sur les fonctions de direction. Avant de vouloir ouvrir un corps au privé, il faudrait en effet le rendre plus attractif !

Mais comment le rendre attractif quand les incidents graves se multiplient ? Les actions « coup de poing » se banalisent, des directeurs se sont fait traiter d'« assassins », sont publiquement diffamés ou font l'objet de menaces de mort. Certes, chaque fois qu'ils en ont été informés, les pouvoirs publics et le CNG ont répondu et ont soutenu les directeurs et directrices incriminés. Mais le problème est ailleurs. Il est dans une parole sans filtre, ayant abandonné tout sens de la mesure, et privilégiant l'invective et l'injure à la discussion. Ces modes d'action témoignent d'une brutalisation des rapports sociaux qui expose personnellement les managers hospitaliers, d'une façon injuste et disproportionnée.

Ce n'est pas notre façon de voir. Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers, fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir. Il a pour ligne de conduite d'apporter un appui exigeant et attentif aux transformations du système de santé qui lui paraissent justifiées. Il ne peut pour autant admettre que les managers hospitaliers portent seuls, sur le terrain, au prix d'une implication physique et psychique excessives, la responsabilité de ces transformations.

C'est pourquoi le SMPS souhaite que les pouvoirs publics rappellent fermement à la règle les personnes à l'initiative de tels actes, et prennent toute initiative permettant d'apaiser les tensions sociales croissantes dans les hôpitaux.

Tous ces éléments soulignent d'autant plus, pour le SMPS, l'importance de proposer un véritable accompagnement individuel et collectif aux cadres dirigeants, tout au long de leur carrière, Le management hospitalier doit être une fois pour toute reconnu par des mesures respectueuses de l'engagement et du travail des professionnels en fonction.